

ÉVALUATION DES RISQUES POUR COOLONGALOOK PARC AVENTURE

SUJET : Parcours Aventure

ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

ÉCRIT PAR : Équipe opérationnelle / Équipe santé et sécurité

Matrice des risques								
Conseils en matière de notation des risques	Probabilité (P)	5	5	10	15	20	25	Probabilité (P) x Gravité (G) = Cote de Risque (CR)
		4	4	8	12	16	20	
		3	3	6	9	12	15	
		2	2	4	6	8	10	
		1	1	2	3	4	5	
		1	1	2	3	4	5	
Acceptabilité des conseils en matière de risques	Risque élevé : 15 - 25	Les activités à haut risque doivent cesser immédiatement. D'autres mesures de contrôles efficaces pour atténuer les risques doivent être introduites.						
	Risque moyen : 8 – 12	Les risques moyens sont un niveau acceptable basé sur la probabilité réduite après la mise en œuvre de mesures de contrôle suffisantes.						
	Risque faible : 1 - 6	Les risques faibles sont largement acceptables. Lorsque cela est raisonnable, des efforts devraient être déployés pour réduire les risques.						
Conseils. Lorsque vous effectuez une évaluation des risques, vous devez :	1. Identifier les personnes à risques et les dangers importants 2. Calculer le CR initial pour l'activité. 3. Identifier les mesures de contrôle des risques qui réduisent les risques à un niveau acceptable. 4. Calculer un CR révisé : vous devez considérer dans quelle mesure la tâche sera plus sûre si les mesures de contrôle sont suivies. Ici, vous devriez envisager de modifier à la fois les cotes de probabilité (P) et de Gravité (G)							
NB : Idéalement, vous devriez chercher à réduire les risques afin que l'activité puisse être classée comme « à risque faible ».								

Probabilité (P)	Définition	Note (en points)
Inévitable	Si les travaux/opérations se poursuivent tels quels, il y a presque 100% de certitude qu'un accident se produira, par exemple : un escalier cassé ou un barreau cassé sur une échelle, des conducteurs électriques nus et exposés, des piles instables de cartons lourd. Cela arrivera le plus souvent.	5
Hautement probable	Des facteurs supplémentaires pourraient précipiter un incident, mais celui-ci est toujours susceptible de se produire sans ce facteur supplémentaire.	4
Possible	L'accident peut survenir si d'autres facteurs le précipitent, mais il est peu probable qu'il se produise sans eux.	3
Peu probable	Cet incident ou cette maladie peut survenir, mais la probabilité est faible.	2
Néant	Il n'y a vraiment aucun risque. Ce n'est que dans des conditions exceptionnelles qu'il peut y avoir une possibilité d'accident ou de maladie. Toutes les précautions raisonnables ont été prises. Cela devrait être l'état normal du lieu de travail.	1

Gravité (G)	Définition	Note (en points)
Très Haut	Causant de multiples blessés / morts et des destructions généralisées, par exemple : incendie, effondrement d'un parcours / d'un bâtiment.	5
Haut	Causant la mort, des blessures graves ou une invalidité permanente à une personne.	4
Modéré	Invalidité temporaire causant une blessure (à un membre du public, un entrepreneur ou un employé) ou une maladie susceptible d'empêcher un employé de travailler pendant sept jours ou plus et à signaler à la DDCS (déclaration d'accident)	3
Léger	Blessure mineur (à un membre du public, à un entrepreneur ou à un employé), qui permettrait à la personne de continuer à travailler après les premiers soins sur place ou dans un cabinet chirurgical local. La durée de l'arrêt ou du traitement est tel que le déroulement normal du travail n'est pas sérieusement interrompu.	2
Néant	Blessure très légère, contusion, écorchure, aucun risque de maladie.	1

Cette évaluation des risques couvre tous les parcours Enfants, Juniors, ainsi que les Grand Parcours qui fonctionnent sur un système de sécurité d'assurance en ligne de vie continue.

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année. ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

RISQUE	DÉFINITION	P	G	CR	PERSONNES CONCERNÉES	MESURES DE CONTRÔLE	AUTRES MESURES DE CONTRÔLE : réalisées chaque année pour formuler le plan de réduction des risques	P	G	CR
001	<p>Chute au sol, sur une autre personne, sur une autre partie du parcours ou sur un autre objet en raison de :</p> <p>Supprimer délibérément l'équipement ou décrochage du système de sécurité puis glisser, sauter ou tomber, involontairement ou intentionnellement</p> <p>Fixation incorrecte sur le câble de sécurité (ligne de vie)</p> <p>Défaillance d'une partie de l'infrastructure du parcours</p> <p>Défaillance de l'EPI, sélection, utilisation, ajustement incorrect, etc...</p> <p>Défaillance d'un arbre / structure de support, ou chute sur le parcours</p> <p>Glissades et trébuchements</p> <p>Tout ce qui peut se produire lors de l'ouverture ou la fermeture du parcours, gestion du parcours, participation au parcours, effectuer des inspections, effectuer un sauvetage</p>	4	4	16	Collaborateurs Clients Entrepreneurs Spectateurs Intrus	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de sécurité d'assurance en ligne de vie continue n'exige à aucun moment que les utilisateurs se déconnectent - Présence d'instructeurs pour vérifier l'attache des participants au système de sécurité au sol - Sur les parcours enfants : taille minimum de 1.00m avec port de chaussures obligatoire pour permettre aux utilisateurs de déplacer leur système d'assurance sur la ligne de vie continue Taille vérifiée par le personnel sur la toise située à l'accueil du parc - Les moins de 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour les aider avec la ligne de vie (quota maximum de 1 adulte pour 2 enfants, révisable pour les réservations de groupe telles que les écoles) - Sur les parcours juniors : taille minimum de 1.30m avec port de chaussures obligatoire pour permettre aux utilisateurs de déplacer leur système d'assurance sur la ligne de vie continue Taille vérifiée par le personnel sur la toise située à l'accueil du parc - Sur les grands parcours : taille minimum de 1.40m avec port de chaussures obligatoire pour permettre aux utilisateurs de déplacer leur système d'assurance sur la ligne de vie continue Taille vérifiée par le personnel sur la toise située à l'accueil du parc - Poids maximum de 130 kg en raison des limites de charges (conseils d'essai de charge Altus) - Informations fournies aux clients sur les documents de confirmation de réservation, le site internet, la plateforme de vente à distance - Toute personne réputée être sous l'influence de l'alcool ou de drogues n'est pas autorisée à accéder au parcours - Toute personne qui n'a pas les chaussures adéquates, couvrant au minimum talons et orteils (par ex. crocs, tongs, sandales) ou des vêtements susceptibles de provoquer une glissade ou un trébuchement ne seront pas autorisés sur le parcours - Les instructeurs accéderont au parcours en utilisant les lignes de vie / sécurité standards de Coolongalook Parc Aventure - Les instructeurs possèdent une longe « client » de ligne de vie continue ET un longe de progression en auto-assurance 		2	4	8

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

					<p>Tous les instructeurs sont formés et évalués pour superviser les parcours en ligne de vie continue</p> <p style="text-align: center;">Entraînement</p> <p>Les instructeurs doivent être formés et diplômés (CQP OPAH) et avoir suivi la formation de sécurité interne annuelle de Coolongalook Parc Aventure (attestation de présence à signer)</p> <p style="text-align: center;">Inspections et contrôles des parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformément aux directives du fabricant, l'équipement sera inspecté et entretenu à des intervalles désignés par les instances réglementaires. - Procédures opérationnelles comprendront : Contrôles d'ouverture quotidiens Contrôles pendant le fonctionnement Inspection mensuelle enregistrée Inspection annuelle Inspection annuelle des arbres par un expert qualifié - Les contrôles et inspections seront effectués par du personnel qualifié et enregistrés en conséquence Inspection inaugurale Inspection périodique Inspection de routine - L'équipement endommagé sera remplacé ou réparé si nécessaire conformément aux directives du fabricant - Des contrôles quotidiens de parcours avant utilisation sont effectués par les instructeurs pour s'assurer que le parcours est sûr à utiliser - Procédure d'ouverture / fermeture - Des contrôles opérationnels et périodiques sont effectués - Entretien et maintenance comme conseillé par le fabricant - Inspection inaugurale par un organisme de contrôle indépendant dûment qualifié (Vertic Alps) - Inspection périodique annuelle obligatoire par un organisme de contrôle indépendant dûment qualifié (Vertic Alps) <p style="text-align: center;">Mise à disposition et contrôle des EPI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'approvisionnement et de gestion efficace, faisant appel à des fournisseurs réputés pour garantir que tous les EPI sont conformes aux normes de conception appropriées (marquage CE, etc...) et disposent d'informations correctes fournies pour l'utilisation 			
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

					<p>et son donc sûr et appropriés pour l'utilisation prévue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EPI doivent être assemblés correctement et les procédures correctes sont documentées - Présence, à minima, d'une personne formée à l'inspection des EPI - Les instructeurs sont formés aux contrôles avant et après utilisation - L'EPI sera vérifié avant la première utilisation (par le fabricant) - L'EPI sera vérifié visuellement avant et après chaque utilisation - L'inspection annuelle des EPI est effectuée et enregistrée par une personne compétente conformément aux normes EN - Si l'EPI est jugé défectueux, il est placé dans la boîte de quarantaine - L'EPI doit être stocké dans un endroit sec et propre, dans une zone éloignée de tout produit chimique - L'EPI doit être nettoyé et séché comme détaillé dans le protocole d'entretien du fabricant - Tous les EPI sont documentés, enregistrés et suivis dans le registre EPI, notamment les inspections - Les responsables de site s'assurent que les instructeurs sont formés correctement à la pose des EPI, leurs fonctionnement et leur limites de fonctionnement, inspection des EPI avant et après utilisation - Des instructeurs qualifiés vérifient que les harnais des participants sont installés correctement avant de participer aux activités Les instructeurs en patrouille effectuent des contrôles visuels des utilisateurs du parcours pour s'assurer que les EPI restent correctement ajustés - Différents types de harnais sont utilisés pour les parcours en LVC pour s'adapter à des personnes de différentes tailles et morphologies - Les EPI personnels ne sont pas autorisés (sauf circonstances exceptionnelles) - Les casques sont portés pour tous les travaux de construction, formation au sauvetage et lors des sauvetages/évacuation clients, inspection, entretien et réparations - Les constructeurs et entrepreneurs utilisant leurs propres EPI sont responsables de s'assurer qu'ils sont aptes à l'emploi - Ne pas fumer en portant un EPI - Pas d'utilisation de produits chimiques <p style="text-align: center;">Systèmes et contrôles opérationnels des</p>			
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

					<p style="text-align: center;">parcours</p> <p>Lorsque le parcours est fermé ou laissé sans personnel, l'accès doit être sécurisé</p> <p>Une trousse de secours est disponible à l'accueil et tout le personnel est formé aux premiers secours</p> <p>Procédure d'évacuation d'urgence pour chaque parcours (POSS consultable)</p> <p style="text-align: center;">Arbres/poteaux/structures de support</p> <p>- Avant l'ouverture d'un nouveau parcours, tous les arbres supports ainsi que ceux à proximité immédiate sont inspectés pour vérifier leur stabilité et leurs maladies potentielles par un expert forestier agréé</p> <p>- Une inspection arboricole périodique est effectuée par l'expert forestier agréé et doit être effectuée au moins une fois par année civile et dans un intervalle de maximum 15 mois</p> <p>- Fiches de suivi individuel des arbres numérotés,</p> <p>- Surveillance des arbres en cas de problème potentiel a été identifié</p> <p>Mesures prises pour protéger les racines des arbres du compactage</p> <p>- Mesures de lutte antiparasitaire</p>				
	Chute d'objets (ex : effets personnels, outillage, etc...)	3	3	9	<p>Les utilisateurs doivent toujours sécuriser les objets (ex : caméras) Les téléphones portables peuvent être utilisés pour prendre des photos mais doivent être sécurisés</p> <p>Le personnel effectuant des travaux en hauteur veillera à ce que tous les outils ne puissent pas tomber ou, lorsque cela n'est pas possible, délimitera la zone en contrebas</p> <p>Tous les arbres doivent être vérifiés lors de l'ouverture des parcours : les branches cassées et / ou bois morts doivent être retirés</p>		2	3	6
	Impact comprenant : Les utilisateurs du parcours se cognent sur quelque chose de solide - Sur le parcours - à l'atterrissage - Parties mobiles des	3	3	9	<p style="text-align: center;">Conception du parcours</p> <p>- La conception du parcours doit prendre en considération la possibilité de problème d'impact. Les matériaux sont finis pour fournir des surfaces lisses. Les tyroliennes et les zones d'atterrissage sont conçues et installée pour arriver à une vitesse d'atterrissage optimale</p>	Optimisations pour adultes sur tyroliennes enfants	2	3	6

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

ateliers Collision - Sur les tyroliennes - A l'atterrissage des tyroliennes					<ul style="list-style-type: none"> - Les aires d'arrivées sont conçues sur des structures bois recouvertes de coussins étanches de 20 cm d'épaisseur, eux-mêmes recouverts de gazon synthétique pour plus de confort et éviter les brûlures. - Freins secondaires avec absorbeurs installés pour pallier les éventuelles mauvaises applications des consignes de freinage - Fins de lignes de vie en fin de tyrolienne au sol pour obliger les pratiquants à quitter la plateforme d'arrivée <p style="text-align: center;">Procédures opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'atterrissages sont vérifiées, entretenues et nettoyées de façon régulière - Un seul participant au parcours est autorisé sur la tyrolienne à tout moment <p style="text-align: center;">Fourniture d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Briefing de sécurité (vidéo, audio, verbal) et passage sur le parcours test en présence d'un opérateur pour tous les participants - Règles de sécurité - Document de reconnaissance des risques et de consentement - Information verbale complémentaire pour les publics à risque lors du parcours test 			
Impact à la tête sur les supports métalliques de jonction	3	3	9		<p>Port du casque préconisé pour les enfants de moins de 12 ans</p> <p>Optimisation du positionnement des bras et équerres de ligne de vie</p> <p>Sur les parcours, les mains courantes sont conçues pour que la ligne de vie n'est pas besoin de descendre pour passer en-dessous et que les clients n'aient pas besoin de se baisser pour passer en-dessous (sauf cas exceptionnel : double main courante)</p>	2	3	6
Enchevêtrement dans les filets, cordes ou câbles Coincement de parties du corps dans les parties mobiles du parcours	2	3	6		<p style="text-align: center;">Conception du parcours</p> <p>L'activité est conçue et fabriquée pour minimiser le risque d'enchevêtrement ou de piégeage.</p> <p style="text-align: center;">Procédures opérationnelles</p> <p>Briefing de sécurité (vidéo, audio, verbal) Cheveux longs attachés</p>	1	3	3
Accès non autorisé - Pendant la nuit (ou en dehors des horaires d'ouverture - Pendant l'ouverture au public	2	3	6	Intrus, personnel, spectateurs et clients	<p>L'activité a été conçue et construite de manière à ce que tous les points d'accès puissent être inaccessibles en périodes de fermeture.</p> <p>Le parc est entièrement clôturé (1.60m de haut) pour empêcher l'accès en permanence à toute</p>	1	3	3

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-PA01/2026

					<p>personne qui n'est pas inscrite en tant que participant ou spectateur.</p> <p>Les accès aux parcours sont fermés par des cages d'accès sécurisées (cadenas)</p> <p>Site de briefing bas (60 cm du sol) pouvant toutefois être accessible aux personnes non autorisées pendant les heures d'ouverture ou de fermeture. Site nettoyé et entretenu pour permettre une surface propre et souple en cas de chute.</p>				
	QuickFlight Liane de Tarzan	2	4	8	<p>Panneau « Présence obligatoire d'un opérateur »</p> <p>Briefing complémentaire obligatoire</p> <p>Portillon et pont-levis pour fermer l'échelle en cas de non surveillance</p> <p>Encadré par un instructeur afin de vérifier le bon assuage, l'absence de personnes dans la zone d'atterrissage</p>		1	4	4

1. Mesures de contrôle : Lorsqu'une mesure de contrôle a été identifiée, elle n'est incluse qu'une seule fois et n'est pas répétée sous chaque numéro de risque. Ainsi, pour un danger spécifique identifié, la mesure de contrôle peut s'appliquer à ce danger.
2. Formation des instructeurs : Les instructeurs de Coolongalook Parc Aventure doivent suivre un programme complet de formation et d'évaluation avant de pouvoir enseigner sur Coolongalook Parc Aventure. Ils suivent une formation conformément au programme de formation de l'AFFORPAH (CQP OPAH : Certificat de Qualification professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur), à la politique de formation et d'évaluation et aux objectifs de formation qui comprennent la délivrance d'instructions de sécurité, les limites opérationnelles d'utilisation du parcours, les inspections du parcours lors de l'ouverture et de la fermeture quotidiennes du parcours, les techniques de supervision et de patrouille, équipement de protection individuelle, ajustement et inspection des harnais, opérations d'urgence, santé et sécurité et service client. Les instructeurs sont formés aux premiers secours. Tous les instructeurs sont formés aux techniques de sauvetage sur corde. La formation et l'évaluation des instructeurs formés au sauvetage sont effectuées uniquement par des personnes formées et qualifiées, qui sont reconnues comme compétentes pour le faire par l'organisme de formation.